Projet éducatif
Accueil de Loisirs Municipal
Planète Jeunes

Ce projet éducatif a une durée de validité de 1 an à compter du 1er avril 2022

1. Statut et vocation de l'organisateur

L'accueil de Loisirs est organisé par la commune de La Ferrière, collectivité territoriale. C'est un service municipal rattaché au service scolaire enfance jeunesse de la commune et placé sous la responsabilité du Maire de La Ferrière.

Le service d'Accueil de Loisirs Municipal a été créé par décision du conseil municipal du 26 janvier 2022 pour assurer la continuité de l'accueil des enfants et des jeunes de la commune sur les temps périscolaires et extrascolaires auparavant organisés dans les mêmes conditions par l'association Planète Jeunes.

Cette reprise d'activité s'inscrit dans la volonté de la collectivité, de proposer aux familles un lieu éducatif de détente, et de découverte, complémentaire à la famille et à l'école.

La structure doit favoriser une expérience de vie collective et d'apprentissage de l'autonomie, offrir l'occasion de pratiquer des activités variées, culturelles, sportives, artistiques, scientifiques. C'est un Accueil de Loisirs Sans Hébergement qui doit également permettre aux familles de faciliter leur organisation professionnelle et personnelle par un accueil temporaire ou régulier des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans de la commune (en priorité).

2. Les Orientations et objectifs éducatifs

Le projet éducatif décrit les orientations des élus en matière d'éducation enfance jeunesse et s'inspire également du fruit du travail effectué avec les partenaires de la communauté éducative dans le cadre du Projet Educatif Territorial.

Le projet éducatif de la commune, s'attache aux valeurs de laïcité, d'égalité et d'humanisme. Trois orientations éducatives ont été plus particulièrement déterminées : le bien être, le vivre ensemble et la citoyenneté.

Ces orientations et objectifs ont été développés ci-après, et constitueront le point d'appui du sens au travail des équipes encadrantes. Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs Municipal sera élaboré par l'équipe de direction avec les animateurs. Nous incitons l'équipe à favoriser la participation des enfants et des jeunes à tous les stades de ce projet.

Nos orientations :

- ✓ Accueillir les enfants en sécurité, dans un environnement propice à leur éveil et leur épanouissement, dans des locaux adaptés et sécurisés et assuré par une équipe qualifiée qui exerce ses missions conformément aux dispositions de la règlementation.
- ✓ L'enfant doit pouvoir vivre sa singularité dans un monde collectif et social. Cela passe par un accueil qui prend en considération sa personnalité, ses besoins, ses rythmes, et qui facilite sa transition entre les temps de vie au sein de la famille, de l'école, et dans ses autres activités.
- ✓ Promouvoir le vivre ensemble. Mixité sociale et mixité des cultures pour un apprentissage de la vie en communauté synonyme d'apprendre à vivre dans le respect mutuel, dans l'acceptation des différences.

- ✓ Proposer des actions qui favorisent l'engagement et la responsabilisation des enfants, et des jeunes pour leur permettre de se construire, de s'intégrer dans la société.
- ✓ Inscrire le développement durable dans le fonctionnement, par la prise en compte des trois piliers fondamentaux (social, environnemental et politique) pour l'ensemble des éléments qui la constitue (locaux et mobilier, alimentation, moyens humains, pratiques professionnelles.

Nos objectifs éducatifs pour la structure :

Accueillir chaque enfant et sa famille avec bienveillance et tolérance dans le respect de leur diversité. Le respect mutuel (professionnels, parents, enfants) nous permet de créer les conditions favorables au vivre ensemble et à l'expression de chacun.

- Prendre en compte l'individualité de l'enfant, sa personnalité et ses différences au sein du groupe.
- Écouter l'enfant, lui parler avec attention et considération. Adopter une attitude et des gestes bienveillants.
- Offrir un accueil qui réponde à ses besoins physiques, affectifs ainsi qu'à ses rythmes : sommeil, alimentation, activité physique et de découverte.
- Favoriser son épanouissement et son autonomie en respectant ses choix.
- L'accompagner dans le partage et l'échange en s'appuyant sur des règles de vie communes pour lui apprendre à vivre ensemble.
- Échanger avec les parents afin de tisser du lien autour de l'enfant dans une cohérence éducative et le respect de leur diversité familiale.
- Transmettre aux parents, ou recevoir de leur part, certains éléments avec tact et discrétion.

Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant pour lui permettre d'exprimer ses compétences dans un contexte de confiance réciproque qui l'aide à développer sa personnalité.

La confiance nous paraît être essentielle dans la relation enfants, parents, professionnels et favorise l'estime de soi. Elle permet à l'enfant de grandir en interaction avec les autres, le monde qui l'entoure et d'être acteur de ses choix.

- Garantir une cohérence éducative.
- Aménager l'espace pour créer un environnement sécurisant et rassurant.
- Assurer une présence attentive et bienveillante auprès des enfants.
- Encourager et valoriser les compétences de chaque enfant.
- Accompagner l'enfant dans ses choix en lui faisant confiance, tout en lui donnant des limites.
- Reconnaître, valoriser et accompagner les compétences parentales, en instaurant une relation de confiance.
- Prendre en compte les questionnements des parents et partager les savoirs.

Accompagner l'enfant dans le plaisir de jouer, de découvrir et de partager

- Accueillir l'enfant et sa famille avec le sourire.
- Créer une ambiance sereine et chaleureuse propice aux interactions.
- Accompagner l'enfant dans ses découvertes afin qu'il exprime sa créativité.
- Proposer des animations et activités adaptées et variées avec une ouverture culturelle et artistique.
- Encourager la présence des parents et partager des moments de convivialité.

3. Moyens de mise en œuvre

Les locaux

Les infrastructures sont différentes en fonction des moments d'accueil.

L'accueil de loisirs périscolaire de l'école Anita Conti se fait dans des locaux municipaux attenants à l'école, rue Durand. Les enfants sont répartis selon les effectifs et les âges dans des salles au mobilier adapté.

La Maison de l'Enfance, située à proximité des infrastructures sportives de la commune, impasse de la fosse jaune, a été pensée et dédiée aux accueils des mercredis et vacances scolaires.
Cet équipement opérationnel en 2019 correspond aux besoins d'accueil et représente un véritable atout dans l'organisation des activités proposées avec des espaces adaptés aux différentes tranches d'âges et un espace extérieur qui permet des activités de plein air.

Les salles de sports et terrains situés à proximité de la structure, la bibliothèque pourront être utilisés sur des temps donnés.

Il est important de prendre en compte tous les équipements et infrastructures mis à disposition des jeunes Ferrierois et de considérer qu'au fur et à mesure que les enfants grandissent, en fonction de leurs intérêts, ils ont des besoins de changement. Ces différentes structures ou l'aménagement de ces différents espaces sont donc une source d'observation continuelle. Les retours d'observations permettent aux élus de mener les réflexions utiles dans les besoins d'évolution des locaux.

Horaires d'ouvertures et modalités d'inscriptions

- **L'accueil de loisirs - Maison de l'enfance**

Il est ouvert tous les mercredis et pendant les petites et grandes vacances de 9h à 17h
Un accueil péricentre est proposé de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30.
Des séjours accessoires à l'accueil de loisirs sont organisés durant l'été.

L'accueil est possible à la journée, la demi-journée, avec ou sans repas. Les délais d'inscriptions sont stipulés dans le règlement intérieur.
L'été, seule une inscription à la journée est possible.

Un accueil jeune est organisé le mercredi et les vacances scolaires en fonction d'un programme établi à l'avance.

- **L'accueil de loisirs périscolaire de l'école Anita Conti - rue Durand**

Il est ouvert tous les jours en période scolaire avant et après l'école, de 7h15 à 8h45 et de 16h30 à 19h.
L'inscription est obligatoire pour fréquenter l'accueil de loisirs périscolaire. Les modalités sont détaillées dans le règlement intérieur.

Pour tous les modes d'accueils, la facturation est effectuée sur une base de tarif horaire, en fonction du quotient familial.

Les moyens humains

L'équipe pédagogique est constituée de personnel âgé de plus de 17 ans possédant un diplôme professionnel de l'animation pour les équipes de directions, de BAFA ou stagiaire pour les animateurs Ils représentent au moins la moitié de l'effectif total. L'autre moitié de l'effectif est composée de personnel non diplômé ou bénévole recruté en fonction de leurs motivations, de leurs expériences, de leurs compétences.

Les équipes d'animation sont sous l'autorité d'une directrice et d'une directrice adjointe. L'équipe de direction est elle-même sous de l'autorité de la responsable du service scolaire enfance jeunesse de la commune.

Le nombre d'animateurs est défini en fonction du nombre d'enfants ou de jeunes inscrits, et en conformité avec les règlementations en vigueur.

Les recrutements d'animateurs, sont effectués par l'équipe de direction. Elle peut être accompagnée de la responsable du service scolaire enfance jeunesse ou de l'élu adjoint en charge de l'école enfance jeunesse.

Les animateurs reçoivent un exemplaire du projet éducatif et du règlement intérieur de l'accueil, leur permettant ainsi de mieux appréhender la structure municipale qu'ils intègrent.

Afin de dédier un temps suffisant à la préparation des projets d'animation, activités et séjours, il est important que les animateurs participent à des réunions d'équipe pour penser et matérialiser leurs animations en lien avec les orientations éducatives visées.

Dans la structure différents personnels peuvent contribuer au fonctionnement et à la qualité de l'accueil :

- L'agent chargé de la restauration
- Les équipes d'entretien des locaux de la collectivité.
- Les équipes des services techniques et des espaces verts de la collectivité

Missions de l'équipe de direction :

- ✓ Organiser, être garant et mener le projet pédagogique, d'animation et de fonctionnement
- ✓ L'accueil des familles et la gestion des questions et conflits
- ✓ Veille aux démarches, procédures ou circulation de l'information visant à protéger les enfants
- ✓ Gestion de l'équipe d'animation, conseils et soutien technique
- ✓ Vérification de la sécurité des locaux, des activités, des équipements, des risques d'incendie et conduites en cas d'urgence.
- ✓ Vérification des mesures d'hygiène et sanitaire y compris l'alimentation
- ✓ Gestion administrative (déclaration aux services départementaux de la jeunesse de l'engagement et des sports, assurances, réservations, commandes, achats).
- ✓ Gérer les présences
- ✓ Gestion du budget
- ✓ Connaissance des révisions et mises à jour des réglementations

Différents services municipaux sont également impliqués auprès de l'équipe de direction dans la gestion de l'accueil de loisirs (Finances, Ressources Humaines…). L'équipe de direction joue un rôle de transmission et d'évaluation des moyens mis à disposition au regard des résultats obtenus et attendus.

Missions des animateurs :

- ✓ Créer, avec les enfants, une relation éducative reposant sur le jeu, la découverte, l'imagination
- ✓ Assurer la sécurité physique, morale (politesse, respect …) et affective (estime de soi, repères affectifs …) de chaque enfant
- ✓ Repérer et répondre aux besoins des enfants et en favoriser l'expression
- ✓ Coopérer avec une équipe de direction et une équipe d'animateurs et en respecter les décisions
- ✓ Echanger avec les parents et trouver une cohérence de comportement pour une continuité éducative chez l'enfant

Les moyens financiers

Les services de la commune élaborent avec l'équipe de direction un budget de fonctionnement des accueils pour les achats et le renouvellement de matériel pédagogique. Certains achats peuvent être déterminés collectivement par les enfants notamment les jeux et les livres. Les enfants sont ainsi plus impliqués dans la gestion et le respect de ce matériel mis à leur disposition.
Les familles participent financièrement aux accueils et séjours, c'est pourquoi la tarification est modulée en fonction des ressources des familles pour favoriser l'accueil de tous les publics.

La commune étudie tous les moyens proposés par les collectivités publiques et organismes sociaux (Département, Région, Caisse d'Allocations Familiales…) pour favoriser une plus grande accessibilité.

4. Modalités d'accueil des enfants porteurs handicap

Il est important pour la commune de pouvoir accueillir tous les enfants sans distinction et tout comme les écoles, s'inscrire dans une démarche d'inclusion.
Pour l'accueil d'enfant porteur de handicap ou avec des besoins particuliers, il est important que l'accueil puisse se faire dans les conditions de sécurité optimale pour l'enfant en termes de locaux et de personnel.

La commune garantie un soutien et un accompagnement aux équipes municipales qui encadrent les enfants ; notamment sur la connaissance des publics en situation de handicap. Des réunions, interventions, ou formations liées aux postures bienveillantes seront proposées.

Concrètement, à l'accueil de loisirs, un rendez-vous est organisé au préalable entre l'équipe de direction et la famille, afin de faire connaissance avec l'enfant, évaluer ses besoins, les attentes de ses parents. Il peut être prévu des aménagements dans les espaces ou dans le fonctionnement. Une période d'adaptation peut être proposée pour l'enfant, des points réguliers sont faits avec les familles.
Un dossier est construit en parallèle par l'équipe de direction pour obtenir l'accompagnement humain nécessaire au bien-être de l'enfant. (Via les organismes de garde d'enfant / handisitting...).

5. Les Modalités de communication avec les familles et les liens avec les partenaires

Différents outils et supports de communication existent et seront développés pour mieux correspondre aux besoins des familles et des jeunes. Il est important d'être réactif et d'apporter dans les meilleurs délais des réponses aux familles. Il est également important de solliciter les familles sur leurs attentes ou de les associer à certaines actions.
L'information avec les familles s'effectue par mail, via le site internet et la page Facebook de la commune ; elle est complétée par des affichages, prospectus, articles.

Conformément au PEDT de la commune, ce projet éducatif vise à soutenir le lien entre les différentes équipes qui interviennent sur les temps de l'enfant.
Les liens et informations mutuelles permettront de croiser les regards sur l'enfant ou le jeune et fédérer avec bienveillance autour de lui un langage et des repères éducatifs communs. Le développement des collaborations avec des acteurs du territoire telles que les associations locales offrent également une plus-value éducative à prendre en compte.

Conclusion :

Ce projet éducatif, se veut être un outil utile et accessible pour les équipes et à disposition des familles. Il permet d'évaluer la portée éducative de l'accueil auprès des enfants, de leurs familles et de leur territoire de vie. Sa bonne appropriation permet à l'équipe de direction et à l'équipe d'animation de décliner le projet pédagogique en accord avec les orientations de la commune en tant qu'organisateur.